

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE D'ALLEVARD-LES-BAINS
PLAN CANICULE 2026

Chère Madame,
Cher Monsieur,

La loi du 30 Juin 2004, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées, confie au Maire la charge de recenser, à titre préventif, les personnes les plus concernées par les dangers pour leur santé qu'une possible canicule pourrait leur faire courir. Ne sont pas épargnées les personnes fragiles et/ou en situation précaire.

Par conséquent, si vous le souhaitez, vous pouvez retourner en mairie le bulletin d'inscription pour faciliter l'enregistrement des personnes à contacter et faciliter toute la bienveillance qui sera à apporter.

L'équipe du CCAS reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Recevez, Chère Madame, Cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Martine Kohly
Maire d'Allevard-les-Bains,
Présidente du CCAS



BULLETIN D'INSCRIPTION
PLAN CANICULE 2026

à retourner en mairie d'Allevard-les-Bains

NOM / Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Téléphone :

Vie seul(e) : En situation de handicap :

Personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence

NOM / Prénom : Téléphone :

Médecin traitant :

NOM / Prénom : Téléphone :

Je soussigné(e) autorise la mairie d'Allevard-les-Bains à m'inscrire sur la liste des personnes à contacter en priorité en cas d'alerte canicule. La mairie pourra communiquer mes coordonnées aux équipes médico-sociales du Conseil départemental.

J'ai bien pris connaissance que ce fichier est exclusivement réservé au Plan Canicule et protégé par les dispositions réglementaires relatives à l'informatique et aux libertés.

** Si l'intéressé(e) n'est pas le signataire, merci d'indiquer votre identité et votre lien avec le bénéficiaire.*

Le Signature :

N'hésitez pas à noter au dos de cette feuille, toute remarque que vous jugeriez utile.